

CODE D' ETHIQUE

Table des matières

I. Introduction	4	G. Intégrité envers le gouvernement	20
II. Intégrité au travail	6	Relations avec le gouvernement et les agents de l'État	20
A. Lieu de travail sûr	6	Demandes gouvernementales ou audits	20
Santé et sécurité	6	Marchés publics	20
Pas de harcèlement	6	H. Intégrité dans la concurrence	21
Inclusion, diversité et non-discrimination	7	I. Conformité aux lois du commerce international	22
Équilibre vie professionnelle-vie privée	7	IV. Intégrité en tant qu'entreprise citoyenne	23
Relations professionnelles	7	A. Droits de l'homme	24
B. Conflits d'intérêts	8	B. Développement durable	24
C. Utilisation des actifs de l'entreprise	10	C. Bienfaisance	25
Propriété intellectuelle	10	D. Participation politique	25
D. Conduite numérique	11	E. Communication externe	26
Médias sociaux	12	Communication avec le public	26
Protection des données personnelles	12	Divulgaration d'informations sur la société	26
III. Intégrité dans les affaires	13	V. Conseils éthiques et signalement des manquements	27
A. Lutte contre la corruption	14	A. Recherche de conseils éthiques	28
B. Cadeaux, divertissements	14	B. Signalement des manquements	28
C. Informations privilégiées	15	C. Qui contacter ?	29
D. Informations comptables et financières	16	Canaux internes	29
E. Intégrité à l'égard des clients	17	Comité d'éthique	29
Accent sur la qualité	17	Ligne d'assistance sur l'éthique (signalements des lanceurs d'alerte)	29
Publicité	17	D. Garanties en cas de signalement	30
Connaître ses clients	17	Confidentialité	30
F. Intégrité envers les fournisseurs	18	Protection contre les représailles	30
		VI. Application du Code	31

I. Introduction

Ce Code d'éthique reflète l'engagement de Barco à exercer ses activités de manière éthique et conforme, en appliquant 4 principes de base :

- Nous promovons une **culture de haute intégrité** ;
- Nous nous conformons à la loi et respectons les **politiques et procédures** de Barco ;
- **Nous donnons l'exemple** en étant honnêtes, justes, respectueux et transparents ;
- Nous **nous tenons mutuellement responsables** et dénonçons toute violation de ce Code.

Le Code s'applique à tous les employés, cadres (dirigeants) et administrateurs de Barco SA et ses filiales (ci-après dénommés « Barco »). Nous demandons également à nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants, distributeurs, revendeurs ou autres partenaires intermédiaires, membres de coentreprises et clients de respecter ce Code. Nous intégrerons le Code ou tout code équivalent dans nos accords contractuels, dans la mesure du possible.



Think



Read



Talk



Act

Ce Code doit être considéré comme une base de référence, ou une exigence minimale, qui doit toujours être respectée, à moins que cela ne constitue une violation de la loi. De même, il peut exister des politiques internes spécifiques qui exigent davantage des employés, des cadres (dirigeants) ou des administrateurs que ce qui est requis par le présent Code. Dans chaque cas, la législation ou la politique la plus stricte doit être observée.



**Le respect est toujours une responsabilité partagée.**

Tous les employés, cadres (dirigeants) et administrateurs de Barco sont tenus de respecter non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de ce Code. Les cadres (dirigeants) de Barco doivent donner le bon ton et contribuer activement à une culture de l'intégrité. Les cadres à tous les niveaux doivent connaître et anticiper les risques inhérents à leur domaine de responsabilité et prendre dûment en considération l'impact d'une éventuelle conduite contraire à l'éthique pour Barco et ses employés.

Barco s'engage à former et à responsabiliser ses employés.

Ce Code ne peut toutefois pas répondre à toutes les questions éthiques, et personne n'est supposé prendre seul des décisions difficiles. Nous mettons à disposition de vastes ressources et des canaux permettant de poser des questions et d'obtenir des conseils. La Barco University propose des formations de sensibilisation par le biais d'e-learning Standards@Work ainsi qu'une série de formations approfondies sur des sujets tels que la protection des données dès la conception, la cybersécurité, la lutte contre la corruption ou la concurrence loyale. Sur le réseau

interne de Barco, vous trouverez une vue d'ensemble des domaines de conformité pertinents pour Barco et la liste des collègues les mieux informés sur ces sujets auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir de l'aide. Les nouveaux employés reçoivent une première introduction à la conformité et doivent suivre le cours en ligne sur le Code dans le cadre de leur processus d'intégration. Enfin, chaque année, tous les cadres sont invités à se familiariser avec le Code et à confirmer qu'ils n'ont pas de conflits d'intérêts. Tous les autres employés ayant un accès au réseau informatique de Barco recevront des rappels électroniques sur l'importance du Code et devront accuser réception de ces rappels.

Malgré les efforts déployés, il est possible que vous soyez confronté à une situation qui enfreint ou semble enfreindre ce Code. Les infractions au Code sont toujours une source de préoccupation et doivent être signalées conformément au chapitre « Signalement » de ce Code.

II. Intégrité au travail

A. Lieu de travail sûr

Tout le monde mérite d'avoir un lieu de travail où il se sent en sécurité, respecté et apprécié. Nous visons à assurer la durabilité de l'emploi en créant un environnement de travail sain, tant sur le plan physique que mental, dans lequel les employés sont traités équitablement et avec respect, et traitent les autres de la même manière.

En ayant un comportement intègre, nous pouvons favoriser un lieu de travail sûr et inclusif qui embrasse la diversité de notre main-d'œuvre. Un lieu de travail sûr est la fondation sur laquelle nous pouvons construire des relations saines entre nos employés ainsi qu'avec nos clients, nos fournisseurs, nos actionnaires et les communautés au sens large dans la société.

Se sentir en sécurité au travail implique également que chacun puisse faire part de ses préoccupations de bonne foi sans craindre de représailles.

Santé et sécurité

La sécurité a toujours la priorité. Nous respectons les lois locales en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi que nos propres règlements sur la sécurité. Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et sain partout où nous exerçons nos activités, et à fournir les ressources appropriées (temps, outils, équipements de protection individuelle, premiers secours, processus, programmes de formation) pour vous permettre de remplir vos responsabilités de manière sûre et saine dans les locaux de Barco ou de nos clients.

Chaque employé est tenu de contribuer à la sécurité du lieu de travail en étant attentif et en appliquant les règles, politiques et procédures en matière de santé et de sécurité. Nous vous demandons de signaler immédiatement toute condition de travail dangereuse et vous encourageons à proposer des mesures d'amélioration.

Pas de harcèlement

Notre communication avec les autres est toujours professionnelle, respectueuse et sans parti pris. Nous promovons un environnement de travail exempt de tout comportement intimidant ou offensant. Cela inclut les interactions verbales, physiques ou autres qui pourraient être interprétées comme des discours de haine, du trolling, du harcèlement (sexuel ou autre) ou de l'intimidation, quel que soit le moyen de communication.

Inclusion, diversité et non-discrimination

Nous pensons que la diversité conduit à une plus grande variété d'idées et de façons de voir les choses. Elle nous aide à stimuler l'innovation et nous rapproche de nos collègues et de nos clients.

Nous nous engageons à créer une culture où chacun peut travailler, se développer et s'épanouir indépendamment de son genre, de sa race, de sa couleur, de son appartenance ethnique, de sa religion, de son orientation sexuelle, de son âge, de son état de grossesse, de son origine nationale, de son état civil, de son handicap, de son statut de vétéran ou de toute autre caractéristique sans rapport avec les intérêts commerciaux légitimes de Barco.

De même, nous nous engageons à respecter les lois en vigueur et les politiques de l'entreprise en matière d'égalité des chances et de non-discrimination, y compris en ce qui concerne le recrutement, l'embauche, la rémunération, l'attribution des tâches, la promotion et la cessation d'emploi.

Équilibre vie professionnelle-vie privée

Nous voulons que chacun passe de bonnes journées au travail et puisse trouver un équilibre optimal entre des performances élevées et une vie privée saine, heureuse et épanouie. Nous ne créons pas un environnement de travail susceptible de provoquer un stress psychosocial et nous sommes attentifs aux collègues qui se sentent surmenés au travail ou à cause de pressions en dehors du travail. Nous offrons un soutien si nécessaire.

Relations professionnelles

Barco respecte les droits des employés de créer ou de rejoindre des syndicats et des organisations représentatives de leur choix. Nous mettrons des installations à la disposition des représentants des travailleurs et mènerons des négociations constructives avec ces représentants en vue de conclure des conventions collectives sur les conditions d'emploi. Barco ne tolère aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire, que ce soit dans ses propres activités de fabrication ou dans celles de ses fournisseurs.



B. Conflits d'intérêts

Dans l'exercice de nos obligations professionnelles, nous agissons dans le meilleur intérêt de Barco et faisons passer les intérêts de Barco avant nos intérêts personnels. Nous ne nous engageons pas dans des activités qui pourraient avoir un impact négatif sur la marque et la réputation de Barco, et nous évitons les conflits d'intérêts.

Un conflit d'intérêts apparaît lorsqu'un employé ou un proche parent a un intérêt concurrent, ce qui rend difficile l'accomplissement impartial de ses devoirs professionnels. Il ne doit pas nécessairement être question d'un acte inapproprié. Le simple fait qu'un observateur indépendant puisse raisonnablement se demander si les actions ou les décisions d'une personne ont été influencées par ses propres intérêts privés suffit à donner lieu à un conflit d'intérêts.

Toute situation de conflit d'intérêts doit être rapidement signalée à votre supérieur hiérarchique, au partenaire commercial RH, au conseiller juridique ou au responsable local du service juridique et de la conformité. Votre notification permettra d'évaluer la situation, d'élaborer une solution appropriée si nécessaire et de préserver non seulement l'intégrité de Barco, mais aussi la vôtre.





Voici des exemples de conflits d'intérêts potentiels :

- Activités extérieures : exercer des activités ou accepter un poste dans une entreprise ou une organisation exerçant des activités similaires à celles de Barco, même en dehors du travail ;
- Relations extérieures : s'engager dans une transaction commerciale (vente, achat, prêt de matériel de démonstration, conseil, etc.) au nom de Barco avec des membres de la famille ou des amis. Prendre part à une activité commerciale à un autre titre que celui d'employé de Barco, par exemple en tant que fournisseur, client ou concurrent.
- Recruter, embaucher, superviser directement ou promouvoir un parent proche ou un ami chez Barco.

C. Utilisation des actifs de l'entreprise

Le succès de Barco dépend de la préservation et de l'intégrité de ses actifs, qu'ils soient corporels (produits, outils, équipements, fournitures, ordinateurs portables, etc.) ou incorporels (données, logiciels, savoir-faire, renseignements exclusifs, etc.). Ces actifs ne peuvent être utilisés qu'à des fins commerciales légitimes et dans la poursuite des intérêts de Barco. L'utilisation personnelle des actifs de l'entreprise (p. ex. ordinateur portable, voiture de société, équipements de protection individuelle) mis à la disposition de l'employé à titre individuel doit être conforme aux politiques en vigueur.

Propriété intellectuelle

L'innovation est essentielle pour Barco ; nous investissons des ressources considérables pour maintenir notre position d'entreprise technologique innovante.

La propriété intellectuelle est donc l'un des atouts les plus précieux de Barco. Elle inclut les brevets, les marques déposées, les dessins et modèles, les droits d'auteur, le savoir-faire, les secrets commerciaux et les informations confidentielles, comme les dossiers du personnel, les plans et propositions d'entreprise, les informations sur la capacité et la production, les commandes et les résultats des ventes, les prévisions et les stratégies commerciales, les listes de clients, les listes de prix, les données sur les fournisseurs, les informations sur la recherche et le développement, qu'elles portent ou non la mention « confidentiel ».

Barco est propriétaire de toutes les informations, sous quelque format que ce soit, créées ou utilisées pour soutenir ses activités. Toutes les inventions, idées et découvertes survenues au cours ou en relation avec votre travail sont la propriété de Barco et ne peuvent être pas utilisées pour votre bénéfice personnel. Nous protégeons activement notre propriété intellectuelle et préservons la confidentialité de nos données en ne partageant avec des collègues ou des tiers que les données spécifiques dont ils ont besoin, sous la protection d'un accord de non-divulgaration ou d'un accord de protection similaire.

Tous les logiciels doivent être utilisés conformément aux conditions de licence applicables et installés sur les conseils du service informatique. L'utilisation de logiciels en dehors des conditions de licence ou le téléchargement illégal de logiciels expose Barco à des demandes de dommages-intérêts ou à des amendes importantes. Les employés ne peuvent pas installer de logiciels qui affaiblissent la sécurité informatique, ni acheter de logiciels sans l'accord du service informatique et des achats.

Les logiciels open source ne peuvent être utilisés qu'en cas de besoin légitime et selon des conditions de licence qui ne restreignent pas de manière déraisonnable la liberté d'action de Barco.

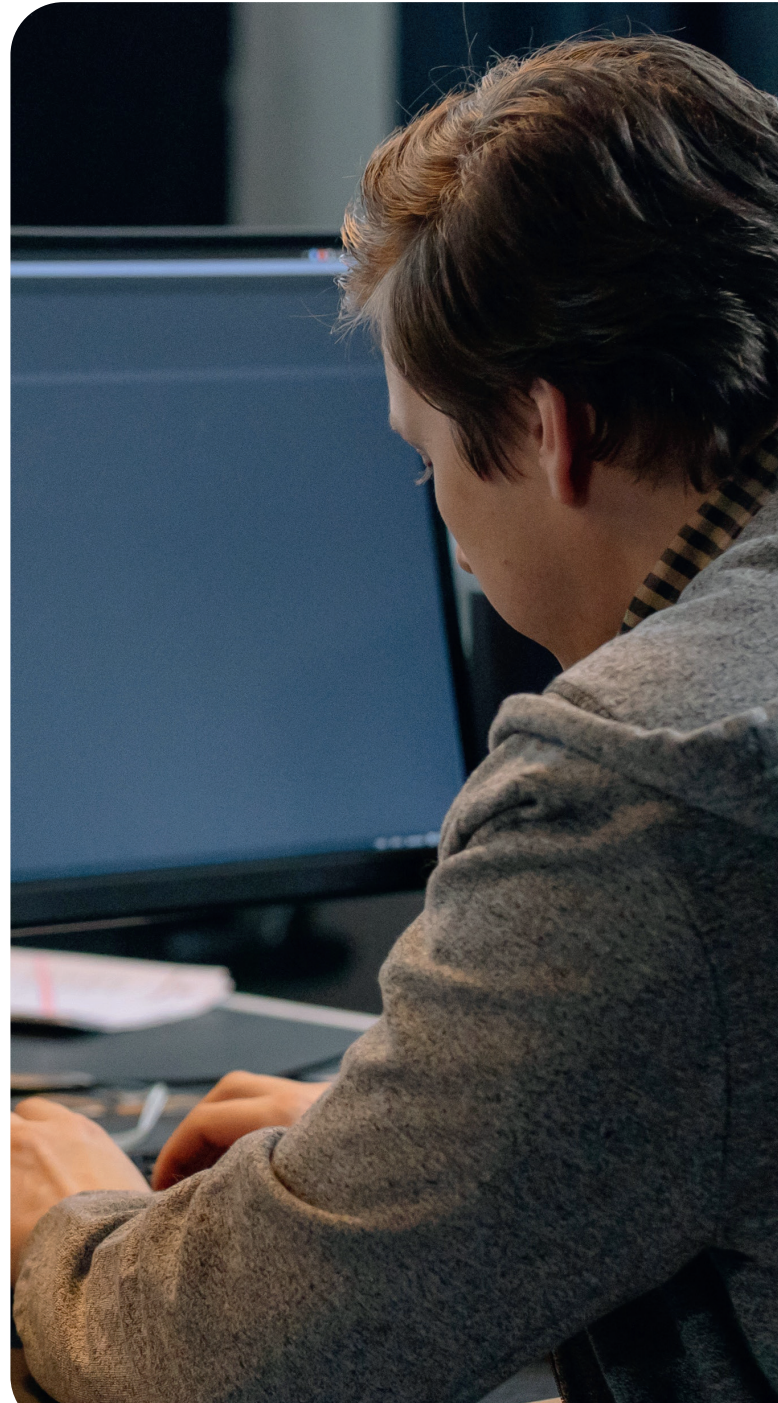
Barco respecte la propriété intellectuelle de ses clients, fournisseurs, distributeurs, revendeurs et autres partenaires intermédiaires, ainsi que de ses concurrents. Vous êtes responsable de la préservation de la confidentialité de toute information confidentielle de tiers qui vous est confiée.

Lorsque vous quittez Barco, vous avez le devoir permanent (et souvent légal) de protéger les informations confidentielles de Barco et de renvoyer toutes les informations, quel que soit leur format, à Barco. Vous pouvez être tenu responsable de tout avantage tiré de l'utilisation inappropriée d'informations confidentielles ou de tout dommage subi par Barco en raison de la divulgation inappropriée de telles informations.

D. Conduite numérique

Les politiques relatives à la sécurité de l'information sont fixées par le service informatique. De plus, le Code de conduite numérique définit des règles de comportement pour l'utilisation d'internet, du courrier électronique et des médias sociaux par les employés.

Le réseau informatique, le courrier électronique et les autres infrastructures informatiques de Barco doivent être utilisés principalement à des fins professionnelles et pour la poursuite des intérêts de Barco, tant au bureau qu'à la maison (le cas échéant). Le réseau informatique, le courrier électronique et les autres infrastructures informatiques de Barco ne doivent jamais être utilisés pour consulter, envoyer, recevoir ou télécharger du contenu inapproprié.



Médias sociaux

Barco soutient l'utilisation des médias sociaux et fait confiance à ses employés pour se comporter sur les médias sociaux et utiliser ceux-ci de manière responsable. Lorsque vous utilisez les médias sociaux dans un contexte professionnel, vous devez toujours tenir compte des principes suivants :

- Être transparent : utilisez toujours votre vrai nom quand vous interagissez sur les médias sociaux ;
- Révéler votre affiliation : dites à vos lecteurs que vous travaillez pour Barco lorsque cela est pertinent ;
- Être honnête : ne créez pas de fausses perceptions de vous-même ou de votre expertise, et ne vous représentez pas ou ne représentez pas Barco de manière trompeuse ;
- Être respectueux ;
- Respecter les droits d'auteur et la confidentialité ;
- Être prudent avec les images ;
- Rester dans son domaine d'expertise ;

Les utilisateurs des médias sociaux sont toujours personnellement responsables du contenu des informations qu'ils y publient. Vous devez savoir que ces informations resteront très longtemps dans le domaine public, qu'elles peuvent être difficiles à supprimer et qu'elles peuvent avoir des conséquences importantes pour vous et pour Barco.

Protection des données personnelles

Dans la société actuelle, la protection des données et de la vie privée est de plus en plus importante pour chacun d'entre nous. Il est également de plus en plus primordial pour Barco de répondre aux normes les plus élevées en matière de protection des données personnelles. Le respect de la vie privée n'est pas seulement une question de conformité aux lois, mais aussi une valeur fondamentale pour Barco.

Les enregistrements de Barco peuvent contenir des données personnelles comme une adresse, un âge, un genre, des données médicales ou même une adresse IP utilisée par un individu. Barco collecte, utilise, traite et conserve de telles données personnelles de manière responsable, légale et prudente. Nous intégrons la protection et la sécurité des données dans la conception de nos produits et services et déployons des mesures de sauvegarde appropriées pour protéger les données personnelles contre toute utilisation ou divulgation non autorisée.

Barco est soumise à des lois élaborées dans différentes juridictions visant à protéger et sécuriser les données personnelles. Vous devez contribuer à assurer le respect de ces lois sur la protection des données et de la vie privée en ne collectant, traitant ou transférant les données personnelles des employés, des employés de clients et de fournisseurs, ou de toute autre personne, qu'en conformité avec les lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée.

Cela implique que vous ne pouvez collecter des données personnelles que dans un but légitime spécifique. En outre, vous ne pouvez pas conserver des données personnelles superflues, ni les utiliser à d'autres fins que celles pour lesquelles vous les avez collectées à l'origine, ni les conserver plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour leur utilité.

Barco propose un large éventail de formations sur la protection des données et la conformité en matière de sécurité des données. Assurez-vous de bien connaître les procédures de protection des données et le modèle de gouvernance de Barco. Si vous soupçonnez une violation de données personnelles, vous devez le signaler immédiatement à dataprotection@barco.com ou au délégué à la protection des données.

III. Intégrité dans les affaires

L'intégrité est une condition préalable pour une activité durable. Nous agissons de manière ouverte et éthique dans toutes nos interactions et menons nos affaires de façon intègre, juste et honnête. Nous livrons concurrence sur nos marchés sur la base de la qualité et de la valeur de nos produits et services. Nous n'utilisons pas de méthodes inappropriées pour attirer des fournisseurs, des clients ou d'autres parties prenantes de quelque manière que ce soit.

Le non-respect de ces principes nous mettrait en danger. Notre réputation et notre image de marque forte risqueraient d'être entachées. En outre, les autorités de contrôle et les tribunaux peuvent imposer des sanctions, y compris des amendes administratives ou pénales, non seulement à Barco, mais aussi à ses administrateurs, cadres et employés.



A. Lutte contre la corruption

Barco interdit strictement les pots-de-vin, les commissions occultes, les commissions privées, les commissions cachées de partage des profits ou toute autre forme d'avantages en échange d'un traitement préférentiel ou d'un service inapproprié, que ce soit de la part de ses employés ou de ses partenaires commerciaux.

Les employés et les partenaires commerciaux ne doivent jamais promettre, autoriser ou fournir un paiement ou un avantage destiné à influencer indûment un agent de l'État, un professionnel de la santé ou toute autre personne, y compris des entités commerciales et des particuliers, dans l'exercice de leurs fonctions.

Même dans des pays où de telles activités ne sont pas expressément interdites par la loi et peuvent être considérées comme faisant partie de la culture d'entreprise locale, elles sont absolument interdites par le Code.

Dans nos relations avec des professionnels employés par des autorités gouvernementales ou réglementaires ou affiliés à celles-ci, il convient de veiller en particulier à ce que ces relations soient conformes à l'ensemble des lois, réglementations, exigences professionnelles ou codes de conduite ou pratiques du secteur en vigueur, y compris les réglementations locales en matière de transparence et de lutte contre les pots-de-vin.

B. Cadeaux, divertissements

Barco croit en des décisions basées sur des considérations objectives et des mérites. Les cadeaux ne doivent jamais influencer, ou donner l'impression d'influencer, la capacité d'une personne à prendre des décisions professionnelles impartiales.

Par conséquent, nous ne sommes pas autorisés notamment à offrir ou accepter des cadeaux, des divertissements, des remises personnelles ou d'autres faveurs.

À titre exceptionnel, certaines courtoisies ou facilités commerciales sont acceptables, si elles sont :

- généralement considérées comme habituelles dans le milieu des affaires concerné et perçues comme un simple geste de bienveillance ;
- liées à un but professionnel clair, légitime ;
- raisonnables et appropriées à tous les égards, compte tenu du contexte particulier (p. ex. Nouvel An, fête religieuse, culturelle ou sportive, accomplissement d'une étape majeure dans un projet, conclusion d'une transaction importante) ;
- conformes aux politiques, codes de conduite, réglementations et lois qui peuvent exister dans certaines juridictions ou certains secteurs d'activité (p. ex. les prestataires de soins de santé).

D'autres courtoisies ou facilités doivent être communiquées immédiatement à votre supérieur hiérarchique. Les courtoisies qui ne peuvent pas raisonnablement être restituées pour des raisons pratiques (p. ex. denrées périssables, charge administrative excessive) ou de politesse culturelle seront considérées comme la propriété de Barco et seront gérées au profit de l'entreprise. De tels cadeaux peuvent, par exemple, être utilisés pour des dons de charité ou des tombolas pour les employés.

Des cadeaux en espèces ne peuvent jamais être donnés ni acceptés.

La participation à des dîners d'affaires, des déjeuners, des séminaires ou d'autres événements sociaux dans le cours normal des affaires est autorisée avec l'accord de votre supérieur hiérarchique.

C. Informations privilégiées

Une information privilégiée est une information de nature précise, qui n'a pas été rendue publique, relative, directement ou indirectement, à Barco, et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de manière sensible le prix de ses actions. Il est interdit de divulguer des informations privilégiées, qu'elles concernent Barco ou une autre société cotée en bourse. Si vous recevez des informations privilégiées, vous devez en informer le Département de la conformité et prendre des mesures appropriées pour préserver leur nature confidentielle.

L'utilisation d'informations privilégiées pour faire du commerce, ou pour inciter d'autres personnes à faire du commerce, est à la fois contraire à l'éthique et en violation de la loi. En effet, les administrateurs, les employés et certains prestataires de services, ainsi que leurs proches, d'une société cotée en bourse telle que Barco sont soumis à des lois spécifiques sur les informations privilégiées.

La Politique de prévention des abus de marché, disponible sur le réseau interne de Barco, traduit de manière concise et lisible les règles relatives aux informations privilégiées et aux opérations d'initié. Elle s'applique aux administrateurs et à la direction exécutive, y compris aux personnes y étant étroitement associées, ainsi qu'à quiconque travaillant pour Barco et susceptible d'avoir accès à des informations privilégiées. Les personnes impliquées dans des opérations d'initié, que ce soit en se livrant personnellement à des opérations ou en divulguant des informations confidentielles, peuvent faire l'objet d'un licenciement immédiat et de poursuites judiciaires. En raison de la complexité des informations privilégiées et des opérations d'initié, et de la gravité des peines associées, vous devez demander conseil au Département de la conformité sur des questions relatives à ce sujet.



D. Informations comptables et financières

Barco enregistre et classe correctement ses transactions et ses actifs et met en œuvre des contrôles appropriés pour représenter fidèlement ses données financières, conformément aux principes, pratiques et procédures comptables généralement acceptés et approuvés, ainsi qu'aux réglementations gouvernementales applicables. Il est essentiel que l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité de nos livres, registres et états financiers soient préservés.

Des écritures incorrectes, trompeuses, incomplètes, imprécises ou artificielles dans les livres et registres de Barco sont strictement interdites.

Nous attendons de vous que vous fassiez preuve d'intégrité financière dans le traitement des données comptables et financières. Une attention particulière doit être accordée à :

- L'accélération ou le report inappropriés de dépenses ou de recettes : le traitement complet et en temps voulu des transactions est requis ;
- La comptabilisation des recettes et des commandes : les commandes et les recettes ne peuvent être comptabilisées que si toutes les conditions sont remplies au regard des politiques de l'entreprise ;
- La documentation incorrecte, trompeuse, incomplète ou frauduleuse : chacun est responsable du traitement et de la tenue d'une documentation financière correcte et précise.

Les documents professionnels incluent aussi des documents relatifs aux dépenses, aux voyages, des évaluations d'objectifs, des factures, des études de marché et des tests de contrôle. Des audits réguliers sont organisés pour veiller à la conformité.

L'incapacité à tenir des registres en ordre peut avoir de graves conséquences. Barco s'engage à tenir ses dossiers de manière cohérente, systématique et fiable afin de pouvoir les retrouver rapidement lorsque cela est nécessaire pour des raisons légales, réglementaires ou opérationnelles.

Barco dispose de politiques relatives à la conservation des documents de l'entreprise, qui sont basées sur des exigences réglementaires spécifiques ou des directives de l'entreprise. Vous devez vous conformer à ces politiques locales de conservation des documents.

E. Intégrité à l'égard des clients

Barco cherche à avoir des relations productives, éthiques et transparentes avec ses distributeurs, revendeurs, autres partenaires intermédiaires et clients. Par conséquent, vous devez agir de manière éthique et juste dans ces relations.



Accent sur la qualité

Barco vise à fournir des produits et des services de haute qualité. Toutes les personnes impliquées dans la recherche, le développement, la fabrication et le déploiement de nos produits et services ont la responsabilité de veiller à ce que la conception, l'assemblage, les essais, l'installation, l'entretien et la réparation répondent aux normes professionnelles et scientifiques requises. De cette manière, Barco et le client sont assurés d'avoir le niveau de qualité que nous visons.



Publicité

Le succès des produits de Barco doit reposer sur leur qualité et leurs performances, ainsi que sur notre réputation en tant qu'entreprise, plutôt que sur des activités promotionnelles fausses ou offensantes. Ni la publicité mensongère ni les activités promotionnelles douteuses ne peuvent être justifiées.



Connaître ses clients

Barco attend de ses employés, chargés de développer et de maintenir les relations avec les clients, qu'ils connaissent leurs clients et qu'ils s'assurent en particulier que des intermédiaires tels que les distributeurs, les revendeurs ou d'autres partenaires intermédiaires sont en règle, qu'ils possèdent les qualifications professionnelles et l'expertise nécessaires pour distribuer et (re)vendre les produits et services de Barco, et qu'ils appliquent les mêmes normes éthiques que celles définies dans le présent Code. Il est important d'identifier tout risque réel ou perçu associé à nos clients ou partenaires commerciaux. En collectant ces informations et en contrôlant nos partenaires intermédiaires, nous pouvons évaluer la légitimité et le caractère approprié de nos interactions avec ces parties.



F. Intégrité envers les fournisseurs

Barco fonde ses relations avec les fournisseurs sur les concepts fondamentaux d'honnêteté, d'équité, de respect et de non-discrimination. Nous nous engageons à établir des relations à long terme avec nos fournisseurs. Toutes les relations doivent donc être entretenues de manière équitable, dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

Les employés doivent attribuer les commandes au nom de Barco de manière objective, neutre et équitable, en veillant à ce que tous les fournisseurs soient traités sur un pied d'égalité et que la concurrence entre les fournisseurs ne soit pas restreinte en raison de spécifications personnalisées, de délais de réponse différents ou d'une divulgation sélective d'informations pertinentes.

Les situations de conflit d'intérêts comme les cadeaux excessifs, les commissions occultes, etc. constituent un risque majeur dans les relations avec les fournisseurs.

D'autre part, Barco attend de ses fournisseurs qu'ils appliquent les mêmes normes éthiques en souscrivant au Code de conduite de la Responsible Business Alliance (« RBA ») et en s'y conformant.



G. Intégrité envers le gouvernement

Les principes que nous appliquons à nos relations avec nos clients ou fournisseurs ne sont fondamentalement pas différents de ceux appliqués à nos interactions avec les agents de l'État. Nous agissons de manière éthique, transparente et honnête et coopérons avec les agents de l'État de façon constructive et respectueuse.

Cependant, contrairement à la conduite des affaires avec des entreprises privées, les interactions, et certainement les transactions avec des entités gouvernementales ou des entreprises publiques, sont souvent fortement réglementées, ce qui nécessite une approche et un suivi plus rigoureux.

Relations avec le gouvernement et les agents de l'État

Nous n'offrons pas directement ou indirectement, ne promettons pas de payer ou n'autorisons pas le paiement d'argent ou de toute autre chose de valeur à un agent de l'État pour obtenir ou conserver un marché ou un traitement favorable. Personne ne doit tirer un avantage injuste d'agents de l'État par la manipulation, la dissimulation, l'utilisation abusive d'informations privilégiées, la présentation erronée de faits matériels ou d'autres pratiques déloyales.

Demandes gouvernementales ou audits

Les autorités gouvernementales peuvent demander des informations ou mener une enquête sur place. Avant de leur fournir des informations ou de leur donner accès à un site, vous devez vérifier que les agents de l'État ont le droit d'agir de la sorte. Vous devez informer votre supérieur hiérarchique et le Département juridique dès que vous prenez conscience d'une enquête ou d'un audit par une autorité gouvernementale. La politique de Barco est de coopérer aux enquêtes ou aux audits de ce type tout en préservant nos droits. Par conséquent, chaque employé est tenu de coopérer à toute enquête ou audit gouvernemental en étroite collaboration avec le Département juridique.

Marchés publics

Les produits de Barco sont parfois achetés directement ou indirectement par des entités publiques ou des entreprises publiques. Pour cette raison, nous exigeons le respect strict des lois et des règlements régissant les marchés publics.

H. Intégrité dans la concurrence

Barco s'engage à exercer une concurrence libre, loyale et ouverte et s'engage également à exercer une concurrence éthique et conforme aux lois qui favorisent la concurrence sur le marché. Dans la plupart des pays, il existe des lois sur la concurrence ou des lois antitrust qui réglementent les activités des entreprises sur le marché afin de garantir une concurrence loyale.

Les lois sur la concurrence :

- Interdisent les accords ou ententes entre concurrents qui portent atteinte à la concurrence ;
- Réglementent le comportement des entreprises qui occupent une position dominante sur le marché ;
- Exigent un examen préalable et, dans certains cas, une autorisation pour les fusions, les acquisitions et certaines autres transactions, afin d'empêcher les transactions qui réduiraient substantiellement la concurrence.

Barco se livrera à une vive concurrence sur le marché en s'appuyant sur les mérites de ses produits et services, sur ses prix et sur la fidélité de ses clients. Nous collectons des informations sur la concurrence par le biais de canaux publics appropriés ou d'autres voies légales, mais nous n'utilisons pas d'informations obtenues de manière illégale ou inappropriée par d'autres, y compris par le biais de fausses déclarations, d'atteintes à la propriété ou à la vie privée, ou de la coercition. Nous prendrons des décisions indépendantes en matière de prix et de marketing et ne coordonnerons pas nos activités de manière inappropriée, que ce soit directement avec nos concurrents ou indirectement par l'intermédiaire de partenaires commerciaux.

Lorsque nous travaillons avec des distributeurs et des revendeurs, nous respectons l'indépendance de notre réseau de distribution et nous nous abstenons de limiter la concurrence par des accords de prix ou d'exclusivité.



I. Conformité aux lois du commerce international

Le commerce international de biens et de services n'est pas totalement libre. L'importation ou la (ré)exportation de certains biens ou technologies peut être soumise à des autorisations gouvernementales, comme une licence d'importation ou d'exportation. De plus, la vente et la fourniture de matériel informatique, de logiciels, de documents ou de données techniques à des secteurs d'activité ou des utilisateurs finaux dans certains pays peuvent être réglementées, voire faire l'objet d'un embargo.

Barco s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de commerce, de contrôle à l'exportation et de douanes. Nous avons élaboré des politiques et des procédures régissant les aspects pertinents des transactions transfrontalières et formons nos employés à être attentifs aux transactions suspectes en raison d'informations peu claires, vagues ou incomplètes sur l'utilisation finale, l'identité de l'utilisateur final, les dates et lieux de livraison, les flux financiers.

IV. Intégrité en tant qu'entreprise citoyenne



A. Droits de l'homme

Barco respecte les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale et n'a pas recours au travail des enfants ou au travail forcé dans aucune de ses opérations ou installations mondiales. Nous ne tolérons pas les traitements inacceptables des travailleurs, tels que l'exploitation des enfants, les punitions corporelles, les abus ou la servitude involontaire.

B. Développement durable

Barco s'engage à protéger l'environnement, en adhérant aux principes de l'utilisation durable et de l'impact minimal. Nous sommes sensibles à l'impact de nos activités sur la communauté locale et le cadre culturel dans lequel nous sommes actifs. La conformité commence par l'application de la législation et des règlements pertinents, des codes approuvés et des bonnes pratiques environnementales comme base de notre système de gestion de l'environnement.

Notre ambition est de faire du développement durable une partie intégrante de nos activités. Barco vise à occuper une position de leader en matière de développement durable dans ses activités, ses produits et ses solutions. Dans cette optique, nous avons adopté une charte de développement durable qui constitue un aspect essentiel de notre stratégie visant à assurer l'avenir de notre entreprise. L'engagement de tous les employés est crucial pour soutenir l'ambition de Barco qui tend vers ce leadership durable.

L'utilisation prudente et consciente de l'énergie est ancrée dans notre mode de fonctionnement et de conception. Cela comprend la conservation et l'utilisation efficace de l'énergie, l'introduction d'énergies renouvelables chaque fois que cela est possible, la préservation des ressources naturelles, le recyclage et la recherche d'une réduction à la source. Barco met des produits, des systèmes et des services sur le marché qui sont sûrs, économes en énergie et qui peuvent être réutilisés ou recyclés.

C. Bienfaisance

L'amélioration de la qualité de vie dans nos communautés locales est importante pour nous. C'est pourquoi nous soutenons des initiatives en matière d'éducation, de santé, de vie sociale, de culture, de civisme et d'environnement et encourageons l'implication de nos employés. Toute participation à des activités caritatives, des parrainages et des dons au nom de Barco doit être approuvée au préalable par le Département marketing de l'entreprise.

D. Participation politique

Barco observe une neutralité à l'égard des partis politiques. Nos fonds ou nos actifs ne peuvent pas être utilisés pour des campagnes politiques. Nous respectons les droits des employés de participer à des activités politiques personnelles, qui sont conformes à la législation locale. Cependant, lorsque vous vous exprimez sur des questions publiques, vous devez toujours éviter de donner l'impression que vous parlez ou agissez au nom de Barco.



E. Communication externe

Barco est pleinement consciente de ses responsabilités et devoirs à l'égard du public et des communautés où elle est active. Nous nous engageons à jouer un rôle de moteur dans ces communautés et à être de bons citoyens et voisins partout où nous exerçons nos activités.

Communication avec le public

Barco s'efforce de communiquer avec le public de manière précise et cohérente. Pour nous assurer que nous respectons la loi tout en protégeant notre confidentialité et nos intérêts, seules les personnes spécifiquement formées et dont les responsabilités professionnelles incluent la communication avec le public ou les médias peuvent représenter Barco devant le public. Si vous recevez une requête, verbale ou écrite, de la part d'un contact extérieur concernant un sujet lié à l'entreprise, vous devez l'adresser au Département marketing de l'entreprise ou, si la requête concerne des questions financières ou liées aux investisseurs, au Département Relations investisseurs.

Lorsque vous faites référence de quelque manière que ce soit à Barco ou à votre relation avec Barco dans les médias sociaux (p. ex. Instagram, TikTok, Facebook, LinkedIn, des blogs, etc.), vous devez tenir compte du Code de conduite numérique. Dans tous les cas, vous devez agir de manière transparente, honnête et respectueuse et faire preuve de la même discrétion dans vos communications en ligne que celle généralement attendue dans les communications hors ligne.

Divulgarion d'informations sur la société

Barco est tenue par la loi d'informer le public sur sa situation commerciale et financière. Chaque employé qui participe à la préparation ou à la diffusion de telles informations à divulguer, ou qui fournit sciemment des informations susceptibles d'être utilisées dans la préparation de ces informations à divulguer, a le devoir légal et éthique de s'assurer que le contenu de telles informations est exact, complet et opportun.

Les informations à divulguer sur la société sont examinées et approuvées par le Département Relations investisseurs avant leur publication.

V. Conseils éthiques et signalement des manquements





A. Recherche de conseils éthiques

Nous nous efforçons d'instaurer une culture d'expression réfléchie et transparente, dans laquelle personne ne doit se sentir mal à l'aise lorsqu'il s'agit de signaler des anomalies ou de soulever des questions délicates en matière d'éthique ou de conformité. Nous vous encourageons à vous manifester et à aborder de manière transparente et honnête les problèmes éventuels qui entrent ou pourraient entrer en conflit avec les principes énoncés dans ce Code. Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que ces questions puissent être débattues, soient correctement clarifiées et, le cas échéant, fassent l'objet de mesures correctives appropriées.

B. Signalement des manquements

Barco vous encourage à signaler de bonne foi tout comportement suspect ou avéré contraire à l'éthique de la part de Barco, au sein de celle-ci ou en lien avec celle-ci. Si vous avez connais-

sance d'une violation du Code ou que vous avez de sérieuses raisons de penser qu'une telle violation a été commise, vous devez le signaler. Une violation du Code peut aussi constituer un crime qui, dans la plupart des juridictions, doit être signalé aux autorités. Notez qu'il est extrêmement important de fournir le plus de détails possible lorsque vous signalez des violations ou des violations présumées.

Par conséquent, ne pas signaler des violations connues ou présumées est une grave violation de ce Code et peut donner lieu à des actions disciplinaires conformément à la législation locale et/ou aux règles du droit du travail.

Pour toutes les violations ou violations présumées signalées, une évaluation sera faite pour déterminer les étapes suivantes requises. Barco enquêtera avec diligence sur tout comportement signalé qui enfreint ou pourrait enfreindre le Code, en respectant les principes d'une procédure équitable.

C. Qui contacter ?



Canaux internes

Votre contact principal pour des conseils éthiques ou le signalement d'une violation (présumée) est votre supérieur hiérarchique. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler à votre supérieur hiérarchique, vous pouvez vous adresser à votre partenaire commercial RH, à votre responsable local des affaires juridiques et de conformité ou à l'un des conseillers juridiques.



Comité d'éthique

Barco a créé un Comité d'éthique composé de hauts représentants des services RH, juridique et informatique, soutenus par leurs cadres dirigeants. Si vous estimez que la question que vous avez soulevée ne fait pas l'objet d'une attention ou d'une réponse suffisantes, vous pouvez également contacter le Comité d'éthique par e-mail : ethics@barco.com.

Le Comité veillera au suivi approprié de toute demande de conseil éthique ou de tout signalement d'une violation ou d'une violation présumée du Code. À cet égard, veuillez noter que chaque membre du Comité d'éthique, en concertation avec son cadre dirigeant, est autorisé à contacter directement tout membre du Conseil d'administration. Cela garantit une remontée des informations, le cas échéant, au niveau le plus élevé de l'entreprise.

Ligne d'assistance sur l'éthique (signalements des lanceurs d'alerte)



Conformément à la directive européenne relative aux lanceurs d'alerte, Barco a mis au point un outil de signalement des lanceurs d'alerte via l'assistance d'un prestataire de services externe ethics.barco.com. Comme tout fournisseur, entrepreneur, client ou même tiers, vous pouvez utiliser cet outil pour contacter Barco et signaler (anonymement) toute violation ou présomption de violation des lois et règlements en vigueur ou du Code d'éthique. Vous recevrez un accusé de réception de votre signalement dans les 7 jours. Dans les 3 mois suivant l'accusé de réception, vous recevrez un retour d'information sur votre signalement.

Lorsqu'un signalement d'un lanceur d'alerte est soumis anonymement via l'outil de signalement, l'identité de l'auteur ne peut être révélée à quiconque.

D. Garanties en cas de signalement

Confidentialité

Toutes les enquêtes éthiques et tous les signalements de violations (possibles) du présent Code seront traités de manière confidentielle. Si vous êtes impliqué dans une enquête ou un signalement sur l'éthique, vous devez garder confidentiels les détails de l'enquête ou du signalement, en particulier l'identité du demandeur ou de l'auteur du signalement, ainsi que celle de la ou des personnes auxquelles la demande ou le signalement peut se rapporter, et ce à tous les stades de la procédure.

Protection contre les représailles

Barco n'exercera pas de représailles à l'encontre d'une personne qui nous informerait de bonne foi d'une violation ou d'une violation potentielle de ce Code, et ne tolérera aucune intimidation à l'encontre d'une personne qui signalerait une telle violation. Tout abus du système de signalement peut toutefois donner lieu à des mesures disciplinaires.



VI. Application du code

Le non-respect des responsabilités établies par le présent Code peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Il en va de même en ce qui concerne les comportements contraires à l'éthique ou inappropriés, même s'ils ne sont pas expressément visés par le présent Code. Le fait de demander à ou de contraindre d'autres personnes d'enfreindre le Code revient à enfreindre soi-même le Code.

Toutes les mesures disciplinaires ou juridiques prises en réponse à une enquête éthique ou au signalement d'une violation (possible) du présent Code le seront dans le strict respect de la législation locale à laquelle est soumise la personne concernée par de telles mesures.

Realization
Barco corporate marketing

Publisher
Kurt Verheggen
SVP - General counsel

Copyright © 2023 Barco nv
All rights reserved

Barco
Beneluxpark 21 - 8500 Kortrijk - BE
T.: +32 (0)56 23 32 11

